



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 23/9/2022

ID : 057-215702077-20220919-2022091903-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	10	11

Séance du 19 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 13 septembre 2022.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - ELHADI - BAHFIR - ESTRADA.

**PROCURATIONS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MANGIONE - KERMAOUI - FOGELGESANG - MM. BERBAZE - OURIAGHLI - KLASÉN - BOUMEKIK - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes ANANICZ - HARRATH - BECKENDORF - MM. BAHFIR - ESTRADA - MM. USAI - SATILMIS - Mmes ADAMY - TUSCHL - PIESTA.

**ABSENT :** M. LA LEGGIA.

### 03 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N° 1

**Rapporteur : Marie Adamy**

#### Exposé des motifs

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, en l'occurrence celles du budget primitif 2022. Ces décisions répondent aux mêmes règles que le budget primitif. C'est-à-dire qu'il doit y avoir un équilibre entre les dépenses et les recettes tant en investissement qu'en fonctionnement.

La présente décision modificative a pour vocation d'ajuster les prévisions budgétaires au vu de la consommation actuelle des crédits mais également des engagements réalisés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 04 du 11 avril 2022 qui approuve le budget primitif 2022 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci-après et en équilibre à 44.000 € pour la section de fonctionnement et 174 750 € pour la section d'investissement, étant rappelé que le niveau de vote est identique à celui retenu lors du vote du budget primitif (*au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres*).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
<b>Chapitre 011</b>		<b>429 000,00 €</b>	<b>Charges à caractère général</b>
Article 60612	Ouverture	140 000,00 €	Energie - Electricité
Article 60613	Ouverture	130 000,00 €	Chauffage urbain
Article 60621	Ouverture	5 000,00 €	Combustible
Article 60622	Ouverture	5 000,00 €	Carburants
Article 61521	Ouverture	15 000,00 €	Entretien de terrains
Article 615221	Ouverture	40 000,00 €	Entretien de bâtiments publics
Article 615228	Ouverture	10 000,00 €	Entretien autres bâtiments
Article 615232	Ouverture	45 000,00 €	Entretien des réseaux
Article 6227	Ouverture	14 000,00 €	Frais d'actes et de contentieux
Article 6283	Ouverture	25 000,00 €	Frais de nettoyage des locaux
<b>Chapitre 65</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>
Article 6574	Ouverture	60 000,00 €	Subventions de fonctionnement
<b>Chapitre 68</b>		<b>1 800,00 €</b>	<b>Dotations aux provisions</b>
Article 6817	Ouverture	1 800,00 €	Provisions pour dépréciation d'actif
<b>Chapitre 042</b>		<b>- 1 800,00 €</b>	<b>Opé d'ordre de transfert entre section</b>
Article 6817	Réduction	- 1 800,00 €	Prov dépréciation actif (opé budgétaire)
<b>Chapitre 022</b>		<b>- 445 000,00 €</b>	<b>Dépenses imprévues</b>
Article 022	Réduction	- 445 000,00 €	
<b>TOTAL - Dépenses de fonctionnement</b>		<b>44 000,00 €</b>	
<b>Chapitre 74</b>		<b>44 000,00 €</b>	<b>Dotations et participations</b>
Article 74123	Ouverture	44 000,00 €	Dotation de solidarité urbaine
<b>TOTAL - Recettes de fonctionnement</b>		<b>44 000,00 €</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
<b>Opération 2001</b>		<b>200 000,00 €</b>	<b>Aménagement de la Place du marché</b>
Article 2315	Ouverture	200 000,00 €	Install, matériel et outillage techniques
<b>Opération OPNI</b>		<b>154 200,00 €</b>	<b>Non individualisée</b>
<b>Chapitre 20</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>
Article 202	Ouverture	40 000,00 €	Frais réalisation des docs d'urbanisme
<b>Chapitre 21</b>		<b>164 200,00 €</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
Article 2128	Ouverture	25 000,00 €	Autres aménagements de terrains
Article 21316	Ouverture	20 000,00 €	Equipements du cimetière
Article 21318	Réduction	- 27 000,00 €	Tvx - Autres bâtiments publics
Article 2135	Ouverture	115 000,00 €	Install générales, aménagts constructions
Article 2151	Ouverture	25 000,00 €	Réseaux de voirie
Article 21533	Ouverture	16 000,00 €	Réseaux câblés
Article 2182	Ouverture	40 200,00 €	Matériel de transport
Article 2183	Réduction	- 50 000,00 €	Matériel de bureau et informatique
<b>Chapitre 23</b>		<b>- 50 000,00 €</b>	<b>Immobilisations en cours</b>
Article 2313	Ouverture	- 50 000,00 €	Constructions
<b>Opération OPFI</b>		<b>- 179 450,00 €</b>	<b>Opération financière</b>
<b>Chapitre 020</b>		<b>- 179 450,00 €</b>	<b>Dépenses imprévues</b>
Article 020	Réduction	- 179 450,00 €	
<b>TOTAL - Dépenses d'investissement</b>		<b>174 750,00 €</b>	
<b>Opération 2001</b>		<b>176 550,00 €</b>	<b>Aménagement de la Place du marché</b>
Article 1323	Ouverture	176 550,00 €	Subv. d'investissement - Départ
<b>Opération OPFI</b>		<b>- 1 800,00 €</b>	<b>Opération financière</b>
<b>Chapitre 040</b>		<b>- 1 800,00 €</b>	<b>Opé d'ordre de transfert entre section</b>
Article 15182	Réduction	- 1 800,00 €	Autres provisions pour risques
<b>TOTAL - Recettes d'investissement</b>		<b>174 750,00 €</b>	

<b>DETAIL PAR SECTION</b>		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	481 200,00 €	491 800,00 €
	Réductions	306 450,00 €	447 800,00 €
Recettes	Ouvertures	176 550,00 €	44 000,00 €
	Réductions	1 800,00 €	
Equilibre	Ouv. - Réd.		

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- décide de la modification budgétaire n° 1 présentée ci-dessus et en équilibre à 44000 € pour la section de fonctionnement et à 174 750 € pour la section d'investissement, étant rappelé que le niveau de vote est identique à celui retenu lors du vote du budget primitif (au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres).

Décision adoptée à la majorité – 2 abstentions + 2 par procuration.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ